



au cœur de l'action

L'affiche

Décembre 2015

2nd degré

Enseignants

Nouveaux programmes cycles 2, 3 et 4

au BO du 19 novembre 2015.

Le nouveau livret scolaire du CP à la 3^e paraîtra bientôt.

Retraites complémentaires

Dès 2019, à partir de la génération 1957, mise en place d'un *malus*

Agirc-Arcco lors du départ à la retraite de base avec le taux plein.

Le Spelc exige que le RETREP prenne en charge ce *malus* pendant toute la durée de son application !

Pour son enfant scolarisé dans l'établissement où il exerce,
le salarié peut bénéficier
d'une réduction tarifaire sur les frais de restauration.

Elle n'est pas encadrée par la convention collective,
mais propre à chaque établissement.

N'hésitez pas à solliciter ce tarif préférentiel !

Salariés
des établissements

**De bonnes raisons
d'adhérer au Spelc !**

Scannez
et découvrez !



<http://www.spelc.fr>

Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.io/app

